



**SOCIÉTÉ
DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS**
s.e.n.c.r.l.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 et de l'actif net au 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison des incidences possible de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

PLN s.e.n.c.r.l.¹

Saint-Hubert, le 21 juin 2023

¹ Par Sébastien Montpas, CPA auditeur

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 6

	2023	2022
Produits		
Subventions (annexe A)	482 288 \$	602 246 \$
Dons (annexe B)	299 817	295 326
Biens et services (commandites)	50 598	61 450
Fondation La Collecte	1 237	30 000
Autres produits	20 568	7 655
	854 508	996 677
Charges		
Frais d'opération des programmes (annexe C)	880 909	940 430
Frais d'administration (annexe D)	126 148	111 668
Biens et services (commandites)	50 598	61 450
	1 057 655	1 113 548
Insuffisance des produits sur les charges	(203 147) \$	(116 871) \$

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 7

	2023	2022
Solde au début	140 298 \$	257 169 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(203 147)	(116 871)
Solde à la fin	(62 849) \$	140 298 \$

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

Page 8

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(203 147) \$	(116 871) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 076	6 720
	(198 071)	(110 151)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	64 138	31 556
	(133 933)	(78 595)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 477)
Activité de financement		
Emprunts à long terme	1 876	9 163
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(132 057)	(72 909)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	190 454	263 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	58 397 \$	190 454 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

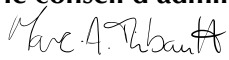
BILAN


31 MARS 2023


Page 9

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	58 397 \$	190 454 \$
Débiteurs (note 3)	3 865	37 230
Frais payés d'avance	22 956	33 937
	85 218	261 621
Immobilisations corporelles (note 4)	10 306	15 383
	95 524 \$	277 004 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	119 842 \$	100 051 \$
Dette à long terme (note 6)	38 531	36 655
	158 373	136 706
Actifs nets (négatifs)		
Non affecté	(62 849)	140 298
	95 524 \$	277 004 \$

Pour le conseil d'administration,


_____, administrateur


_____, administrateur


_____, direction générale

1. Identification et secteur d'activité

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Grand Montréal, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'offrir à des enfants des relations de qualité avec des adultes bénévoles. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimation incluent les commandites en biens et services. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits de l'exercice dont elle visent à financer les charges. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amortis et les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Apports et contributions sous forme de fournitures et de services

L'organisme bénéficie d'apports de ses partenaires et de ses bénévoles sous forme de fournitures et de services. Ces opérations ne sont pas comptabilisées en raison de la difficulté à en déterminer leur juste valeur.

Toutefois, l'organisme constate les apports reçus sous forme de biens ou de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer ces biens et services pour son fonctionnement régulier.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des subventions à recevoir et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, frais courus, des salaires et vacances à payer et de la dette long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Matériel informatique	Amortissement dégressif	33 %

Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1\$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

3. Débiteurs

	2023	2022
Taxes de ventes à recevoir	3 865 \$	5 258 \$
Subventions à recevoir	-	31 972
	3 865 \$	37 230 \$

4. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	36 083 \$	25 777 \$	10 306 \$	15 383 \$

5. Crédateurs

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais cours	58 483 \$	31 656 \$
Salaires et vacances à payer	58 974	65 619
Syndicat à payer	385	776
Frais cours	2 000	2 000
	119 842 \$	100 051 \$

6. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt d'un montant de 60 000\$ (initialement de 40 000\$) garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme CUEC. Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 20 000\$ s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2024 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2025.	38 531 \$	36 655 \$

7. Apports reportés

	2023	2022
Apports reportés au début	- \$	1 580 \$
Montant constaté à titre de produits	-	(1 580)
Apports reportés à la fin	- \$	- \$

8. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, des vacances à payer et de la dette long terme.

9. Engagements

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 73 940 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	36 604 \$
2025	37 336 \$

10. Opérations entre apparentés

En 1999, l'organisme a constitué la Fondation des Grands Frères Grandes Soeurs de Montréal (la « Fondation »). La Fondation effectue la collecte de vêtements usagés qu'elle revend au « Village des Valeurs ». Les profits ainsi récoltés sont en partie transférés à l'organisme pour son financement. Il s'agit en fait d'une source alternative de fonds. À la suite d'un préavis, la Fondation peut mettre fin au contrat avec « Village des Valeurs » sans pénalité pour bris de contrat.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	33 366 \$	47 995 \$
Frais payés d'avance	10 981	(13 179)
Créditeurs	19 791	(1 680)
Apports reportés	-	(1 580)
	64 138 \$	31 556 \$

12. Salaires et charges sociales

Les salaires servent à répondre aux services de l'organisme.

13. Programme d'action communautaire pour les enfants (Inclus dans les résultats)**2023****Produits**

Programme d'action communautaire pour les enfants	83 427 \$
---	-----------

Charges

Salaires et charges sociales	75 756
------------------------------	--------

Loyer	2 500
-------	-------

Assurances	4 224
------------	-------

Fournitures	500
-------------	-----

Télécommunications	600
--------------------	-----

Déplacements et représentation	150
--------------------------------	-----

Publicité	2 000
-----------	-------

	85 730
--	--------

	(2 303) \$
--	------------

14. Programme 1621 DPJ (Inclus dans les résultats)**2023****Produits**

Grands Frères Grandes Soeurs du Québec	185 948 \$
--	------------

	185 948
--	---------

Charges

Salaires et charges sociales	145 005
------------------------------	---------

Publicité et promotion	10 322
------------------------	--------

Loyer	9 841
-------	-------

Assurances	5 600
------------	-------

Fournitures	631
-------------	-----

Logiciel Eudonet	6 250
------------------	-------

Timbres et frais de messagerie	575
--------------------------------	-----

Déplacements et représentation	245
--------------------------------	-----

Honoraires comptables	5 851
-----------------------	-------

Frais bancaires et gestion des dons	972
-------------------------------------	-----

Télécommunications	614
--------------------	-----

	185 906
--	---------

	42 \$
--	-------

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 16

	2023	2022
Annexe A		
Subventions		
Grands Frères Grandes Soeurs du Québec (Projet provincial 1621)	185 948 \$	105 304 \$
Programme de soutien aux organismes communautaires (CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal) - Mission globale	111 326	92 408
Centraide du Grand Montréal	90 499	89 241
Programme d'action communautaire pour les enfants	83 427	83 427
Autres subventions	12 244	21 650
Subventions salariales d'urgence du Canada	719	190 294
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	-	9 086
Subvention prêt d'urgence du Canada	(1 875)	10 836
	482 288 \$	602 246 \$

Annexe B

Dons

Dons corporatifs	160 246 \$	168 184 \$
Fondation CST	50 000	50 000
Dons d'individus	50 606	42 696
Big Brother Big Sister	24 631	25 241
P2P	14 334	9 205
	299 817 \$	295 326 \$

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 17

	2023	2022
Annexe C		
Frais d'opération des programmes		
Salaires et charges sociales	690 925 \$	767 933 \$
Logiciel Eudonet	38 785	78 194
Assurances	38 024	26 661
Campagnes de financement	36 101	-
Loyer	33 549	29 666
Publicité et promotion	26 417	4 091
Bourses d'études	9 250	22 250
Honoraires professionnels	1 843	4 214
Formations	1 772	4 704
Timbres et frais de messagerie	1 199	118
Activités pour enfants	1 136	-
Recrutement	962	1 637
Déplacements et représentation	568	264
Soirée de reconnaissance	378	698
	880 909 \$	940 430 \$

Annexe D

Frais d'administration

Salaires et charges sociales	55 925 \$	48 643 \$
Honoraires d'affiliation	25 471	15 400
Honoraires comptables	18 239	18 651
Fournitures de bureau	10 962	10 996
Frais bancaires et gestion des dons	5 926	4 022
Amortissement des immobilisations corporelles	5 076	6 720
Télécommunications	2 826	3 504
Entretien et réparations	1 723	3 732
	126 148 \$	111 668 \$